

BAR DE L'AVENIR - APPEL A PROJET

Cahier des charges

La Ville d'Annonay élabore et met en œuvre sa politique de dynamisme commercial qui fait d'elle un territoire attractif et reconnu comme tel. Avec 200 commerces dont 180 en centre-ville, Annonay propose à ses usagers ou clients une offre diversifiée appréciée de tous. Engagée depuis 2018 dans le programme « Action Cœur de Ville », la ville d'Annonay a effectué une étude d'attractivité qui a abouti à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation du centre-ville portant sur un parcours marchand redessiné. Elle met en exergue le manque de lieux de convivialité tels que des restaurants ou des bars. Par ailleurs, afin de lutter contre la vacance commerciale, la ville d'Annonay a mis en place des outils permettant de maîtriser la destination commerciale de certaines cellules. C'est dans ce cadre, la commune a préempté le fonds de commerce du Bar de l'Avenir, lieu stratégique, puisqu'en entrée de la rue de Deûme qui est la seule rue piétonne de la Ville.

Collectivité en charge de l'appel à projet

Commune d'Annonay

2 rue de l'Hôtel de Ville – 07 100 ANNONAY

Contact

Marie VERSINI

marie.versini@annonay.fr – 07 60 16 97 39

A qui s'adresse cet accompagnement

Cet accompagnement s'adresse à tout(e) porteur(se) d'un projet de création d'entreprise, d'un restaurant – bar à manger

Les projets

Nature des projets éligibles : Restauration traditionnelle, bistronomique.

Projets exclus de l'appel à projet : projet portant uniquement sur un débit de boisson.

Objectifs de l'appel à projet

Repositionner l'offre commerciale de l'ancien Bar de l'Avenir vers un restaurant – bar à manger permettra de redynamiser la rue Deûme, axe stratégique vers les marchés hebdomadaire.

- *Mettre en place une installation commerciale originale, porteuse d'un message dynamique ;*
- *Attirer un projet de qualité, innovant et structurant pour le centre-ville afin de renforcer l'offre de lieux de convivialité*

Comment procéder ?

1ère phase

Prise de contact avec la collectivité et remise des documents suivants : la fiche 1^{er} contact, le présent cahier des charges et des critères de sélection et le dossier de candidature à remplir.

Les candidats ont la possibilité de visiter le local en prenant rdv auprès du contact indiqué.

2ème phase

Remise par le porteur de projet des dossiers complétés au contact indiqué avant le 30/09/2025.

3ème phase

Examen des dossiers par les services et passage en comité de sélection pour une présentation du dossier par le porteur du projet.
→ *réponse du comité de sélection à l'issue du passage.*

Il s'agit pour le comité de sélection d'évaluer la viabilité du projet sur le plan prévisionnel et économique. Il s'agit également pour le comité de sélection d'évaluer la qualité du projet proposé, d'échanger avec le porteur sur ses objectifs, sa vision du marché et de l'entreprise, ses compétences professionnelles...

**Composition du Comité de sélection : Maire d'Annonay, adjoint en charge du commerce, Président de la Fédération des Commerçants. .*

Lieu d'exécution du projet

11 rue de Deûme – 07 100 ANNONAY

Rez-de-chaussée :

Local commercial de 45 m²

Sanitaires à créer

Espace terrasse de 15 m²

Etage : Salle de restaurant de 45m²

Loyer de l'ensemble : 400 € / mois (charges comprises)

Photos disponibles en annexe et visite sur rdv

Comment candidater ?

Chaque candidat devra transmettre à la commune un dossier sous format papier et en version dématérialisée, présentant son projet de création. Ce dossier détaillera :

La présentation du candidat et de son équipe envisagée, le cas échéant :

- Présentation du profil du candidat (parcours et expériences professionnelles)
- Lettre de motivation indiquant notamment la contribution au dynamisme du centre-ville
- Si création d'emploi, la constitution de l'équipe avec notamment le profil des personnes recherchées

L'approche commerciale :

- Type de développement choisi : en franchise, indépendant, succursale...
- Description de l'activité
- Périodes et horaires d'ouverture
- Positionnement de l'offre (étude de marché, politique de prix, typologie de clientèle)
- Sélection des fournisseurs et des circuits d'approvisionnement
- Catalogue des produits envisagés, des services proposés
- Projet d'aménagement intérieur, visuels des aménagements extérieurs et intérieurs
- Événements proposés le cas échéant
- Stratégie de communication

L'approche financière et économique :

- Etude prévisionnelle sur 3 ans
- Création d'emplois

Critères de sélection des candidatures

CRITERES	
1	QUALITÉ DE LA PRÉSENTATION DU PROJET Nature du projet, expérience professionnelle et activité actuelle du créateur, critères de succès, particularité, spécificité ou valeur ajoutée du produit.
2	FAISABILITÉ ET VIABILITÉ ECONOMIQUE DU PROJET Marché visé et concurrence, stratégie commerciale et marketing, moyens à mettre en œuvre, état d'avancement du projet, priorités de la première année d'activité ou des 6 mois d'essai, chiffres clés Le projet proposé répond-t-il à une forte demande ou à une attente sur la commune ?
3	POTENTIEL D'ACTIVITE Investissement, création d'emplois, qualité du service proposé
4	ATTRACTIVITE DE LA BOUTIQUE Projet d'agencement de la boutique.
5	MOTIVATION ET DYNAMISME Motivation et dynamisme du porteur de projet quant à la création ou au développement de l'activité.
6	PARTICIPATION AU CADRE DE VIE DES HABITANTS DU TERRITOIRE Il s'agit d'évaluer si le projet favorise l'attractivité de la commune, vient apporter un plus à l'appareil commercial, si le projet fait venir des personnes extérieures à la commune.

A l'issue, le candidat sera soit :

- Retenu
- Non retenu
- Réorienté vers :
 - un réseau d'accompagnement
 - un autre local
 - un autre projet professionnel

